

# HABITAT INCLUSIF

**Un dispositif de colocation solidaire et accompagnée  
pour les personnes en situation de handicap vieillissantes**

**Une maison  
de 360 m<sup>2</sup>  
au centre  
ville**

**(chambres privées,  
lieux communs  
partagés)**



**Vous avez plus de 45 ans et en situation de handicap  
Vous souhaitez vivre en colocation  
Vous souhaitez partager des temps communs**

**COLOCATION SOLIDAIRE ET ACCOMPAGNEE**

**Habitat partagé pour 6 personnes à Avranches, avec le soutien  
d'aides à domicile et d'une animatrice de vie sociale**

**conditions  
d'admission**  
avoir plus de 45 ans  
et être en situation  
de handicap



**accompagnement**  
les habitants  
bénéficient du  
soutien des aides à  
domicile et d'une  
animatrice

Une maison toute équipée sur deux niveaux, avec des chambres privatives, en plein coeur du centre ville.  
Les habitants sont accompagnés par une animatrice avec laquelle ils élaborent et organisent des temps de loisirs, etc.

## L'habitat inclusif, c'est quoi ?

L'habitat inclusif peut prendre la forme d'une colocation comme c'est le cas pour le dispositif mis en place à Avranches. Les habitants décident de partager des espaces communs et gardent aussi des espaces privés. Ils mutualisent l'aide humaine pour bénéficier d'un accompagnement quotidien par des auxiliaires de vie sociale. **C'est un lieu de vie ouvert sur l'extérieur**, près des lieux de loisirs, des commerces, avec une accessibilité simplifiée. L'objectif étant de favoriser des temps de socialisation et de créer des solidarités entre les habitants.



*Le dispositif s'adresse aux personnes vieillissantes en situation de handicap*

# Un lieu à résonance familiale dans un climat serein et calme

## Pour qui ?

Ce projet s'adresse à toute personne vieillissante, en situation de handicap âgée de 45 ans et plus. De façon plus spécifique, **celle-ci doit être en capacité d'alerter et de solliciter en cas de difficultés, notamment la nuit.**

Chaque locataire conserve son réseau d'intervenants (médical, infirmier, loisirs...).

## Inclusion, entraide et vie sociale

### Le soutien d'une animatrice

Le principe du dispositif repose sur une vie sociale et partagée, **afin de créer des solidarités entre les habitants.**

Les habitants vivent au coeur de la cité, à proximité des commerces et des transports. Ils bénéficient de l'accompagnement d'une animatrice dans cet objectif d'inclusion, permettant des interactions dans et hors du logement et permettant aussi aux habitants d'être inclus dans le quartier. **Les colocataires sont acteurs et source de propositions, afin d'établir et faire vivre le projet de vie sociale et partagée.**



*Une animatrice accompagne les habitants et élabore avec eux, un projet de vie sociale et partagée*

## Des ressources mises en commun

Les ressources dont bénéficie chaque personne sont mutualisées et doivent permettre le financement de l'intervention d'une aide à domicile. Le loyer modéré s'élève à 300 euros. L'ensemble des charges sont partagées. Les repas sont pris en commun et préparés par les colocataires.

### Les partenaires

Le dispositif est porté par l'UDAF de la Manche avec le soutien du Conseil Départemental de la Manche, l'ARS, l'ETP d'Avranches, avec le soutien de l'A.D.M.R.



# CONTACT

## Habitat inclusif

UDAF de la Manche  
291 Rue Léon Jouhaux  
50000 Saint-Lô

Tel : 02 33 57 92 25  
Mail : [habitatinclusif@udaf50.fr](mailto:habitatinclusif@udaf50.fr)  
site web : [udaf50.fr](http://udaf50.fr)

